

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement et Canton de Soissons

MAIRIE

DE

VAUXBUIN

02200

Tél : 03.23.73.07.64

fax : 03.23.73.10.50

email : mairievauxbuin@wanadoo.fr

ARRETÉ
INTERDISANT LE
DEPOT D'ORDURES
CHEMIN DES CUILES

le Maire de la commune de Vauxbuin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement articles L. 541-2 et L.541-3;

Vu le code de la santé publique, des articles L.131-11

Vu le règlement sanitaire départemental;

Considérant qu'il appartient au Maire d'édicter les mesures propres à assurer la salubrité publique;

Considérant que le dépôt d'ordures et d'immondices est la cause d'exhalaisons insalubres et nuisibles pour l'environnement.

ARRETE :

Article 1 : Il est interdit de jeter ou de répandre tout immondice ou ordure sur les terrains communaux, et en particulier sur la parcelle B1014 située au quartier de la plante, chemin des cuiles.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. (code pénal article R632-1)

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le sous -préfet de SOISSONS

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de SOISSONS

Fait à Vauxbuin, le 28 avril 2008

Le Maire,

Gilbert BOBIN

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de son affichage.